

RÉSOLUTION
2024-024

**RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LA SIQ - 14, CHEMIN GETHSÉMANI À
LA ROMAINE**

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec administre provisoirement la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golf-du-Saint-Laurent depuis le 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le bail entre la Municipalité et la Société québécoise des infrastructures (SIQ) visant un local du second étage de l'immeuble situé au 14, chemin Gethsémani à La Romaine vient à échéance le 31 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le renouvellement du bail avec la SQI, visant une superficie locative de 74,6 mètres carrés en espace de bureaux, au second étage de l'immeuble situé au 14, chemin Gethsémani, à La Romaine, pour un montant de 1 100 \$ par mois, plus les taxes applicables, à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée de 5 ans, selon les termes de la proposition de location du 12 février 2025, de la SQI (bail n° 05920-B02 - avenant n° 2).

D'AUTORISER Danielle Collard, adjointe à la direction, à signer tout document à cet effet.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président